



HAL
open science

Des lieux pour la recherche en Algérie

Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard

► **To cite this version:**

Akihito Kudo, Raed Bader, Didier Guignard. Des lieux pour la recherche en Algérie. Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent, 2004, 83, pp.158-168. hal-01400576

HAL Id: hal-01400576

<https://hal.science/hal-01400576>

Submitted on 22 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des lieux pour la recherche en Algérie

AKIHITO KUDO, RAËD BADER,
DIDIER GUIGNARD

Un terrain algérien existe pour la recherche¹. Nous le parcourons depuis deux ans, à Alger et à Oran, en rencontrant des partenaires et en dépouillant des fonds inexploités. Justifier son existence peut paraître curieux mais il reste méconnu, soumis à des enjeux politiques et mémoriels pesants. Pourtant son apport est essentiel à nos travaux d'histoire sociale sur l'Algérie du XIX^e et début XX^e siècles. Nous présentons ici quelques pistes qui en faciliteront peut-être l'accès à d'autres chercheurs et un aperçu sommaire des contenus pour la période coloniale. Des indices sur le transfert d'archives en France en 1961-1962 peuvent être apportés. Le lecteur ne doit pas s'attendre à un guide infallible ni à un catalogue des sources. Les contacts personnels restent fondamentaux pour ouvrir les portes et nous ne saurions nous substituer aux archivistes qui sont les premiers à nous venir en aide. Ce descriptif sert surtout à entrevoir les possibilités offertes aux chercheurs, lesquels manquent souvent d'information sur un terrain peu pratiqué.

Obtenir le visa suppose d'abord une invitation par un professeur algérien² ou une institution. L'autorisation de travailler au centre des archives nationales est délivrée par le

directeur général ; un courrier doit lui parvenir, ainsi qu'au ministère algérien des Affaires étrangères, *via* l'ambassade d'Algérie³. Son accord écrit est également nécessaire pour consulter les archives des *wilayat*, même si le rapport de subordination entre lui et les responsables des centres régionaux paraît plus moral qu'institutionnel. Nous l'avons obtenu sans difficulté pour Alger et Oran. L'entrée dans les bibliothèques se négocie plus simplement avec une carte d'étudiant. Reste à explorer l'accès à la documentation des ministères, des municipalités, des confréries, des familles, etc.

En matière d'archives, le chercheur ne peut pas ignorer le contentieux franco-algérien vieux de quarante ans. À la version française d'un « rapatriement » limité s'oppose la version algérienne de « transferts massifs ». 150 tonnes de documents – soit le vingtième ou le trentième du total – selon les uns, 600 tonnes pour les autres⁴. L'opération fut programmée dès 1960, avec l'expérience des premières décolonisations. Le saccage des bureaux du gouvernement général de l'Algérie (GGA), le 13 mai 1958, et la dégradation rapide du climat politique hâtèrent la décision. André Chamson, directeur des Archives de France, obtint l'aval, semble-t-il, du géné-

ral de Gaulle. Directeur des archives régionales d'Alger, Pierre Boyer fut chargé d'exécuter le transfert vers la France. Il le légitime après coup pour les archives « de souveraineté » qu'il définit ainsi : « les papiers des personnes ou des services investis par la loi de l'exercice de la souveraineté française. En clair [...] les affaires traitées par les gouverneurs [...], par leurs cabinets et, dans une moindre mesure, par leurs subordonnés directs, préfets ou administrateurs ; d'autre part, celles de certains services spécialisés comme les services de police. » Il les oppose aux archives « de gestion » laissées en Algérie qui « représentaient la quasi totalité des dossiers [...] dans les différents services dont elles permettaient le fonctionnement ». En résumé, « la vie matérielle du pays⁵ ». Certes, il reconnaît que la quasi clandestinité du transfert, sa précipitation et les obstacles en tous genres, à la veille de l'indépendance, n'ont pas permis une application stricte de cette distinction. Il la valide tout de même⁶. La direction des archives nationales d'Algérie

conteste radicalement cet exposé. Selon elle, l'opération de 1961-1962 a permis « d'expédier en France tous les documents, manuscrits ou imprimés, présentant quelque intérêt documentaire ou historique ». Ainsi, « la distinction entre « archives de souveraineté » et « archives administratives », au demeurant très discutable [...], n'a joué aucun rôle⁷. »

Pour les besoins de la recherche, nous essaierons d'interroger la réalité du transfert, selon les lieux. Rappelons le « point de départ » : le service d'information du GGA publiait en 1948 le classement des archives algériennes⁸. Sa documentation propre était rangée à Alger dans des séries originales. Brièvement, A, B, C et D : la diplomatie et le commerce entre les puissances étrangères et l'Algérie avant 1830 ; E, F et G : l'administration générale du pays après 1830 ; H, I, J et K : l'administration des Algériens après la conquête ; L et M : la colonisation européenne ; N et O : les activités économiques ; P, Q, R, S, T, U et V : les administrations particulières (instruction publique, justice, etc.) ;

1. Cf. notre article : « Un terrain algérien pour la recherche », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 77, 2003, p. 110-112.

2. Nous remercions tout particulièrement le professeur Ali Tablit de l'Université d'Alger qui nous a soutenus sans relâche depuis le début.

3. Cette procédure nous a été précisée par l'actuel directeur, Abdelmadjid Chikhi, au cours d'un entretien (24 février 2004).

4. Pierre Boyer, « Les archives rapatriées », *Itinéraires*, n° 264, 1982, p. 49-67 ; Direction des archives nationales, *Le Contentieux archivistique algéro-français*, Alger, Publication des archives nationales d'Algérie, n° 3, 1996.

5. Pierre Boyer, art. cité, p. 54.

6. Dans un colloque récent, Daniel Hick, conservateur au centre des archives d'outre-mer (CAOM), parle de « logique institutionnelle » s'imposant à l'archiviste. Il insiste sur le flou attaché à la notion de « souveraineté » et se démarque de l'idée d'un « rapatriement » des archives. Cependant, il reprend à son compte la proportion limitée des documents concernés par le déménagement en France, entre 10 et 12 % du total selon lui. « Le grenier et les sources. Les archives françaises sur l'Algérie », intervention orale au colloque de la Bibliothèque publique d'information : « Algérie, l'accès aux sources », Paris, 28-29 novembre 2003.

7. Direction générale des archives nationales, *Le Contentieux archivistique...*, op. cit., p. 8.

8. Service du cabinet du GGA, « Les archives de l'Algérie », *Documents algériens*, n° 31, octobre 1948.

W : les cartes et les plans ; X : des dons et des acquisitions diverses ; enfin Z : les archives arabes et turques remontant au XVI^e siècle et datées pour l'essentiel d'avant 1830. Ensuite, les archives départementales étaient organisées à Alger, Oran et Constantine sur le modèle métropolitain avec, quand même, quelques singularités. A : la législation ; B, C et D : l'administration générale et le personnel ; E : les élections ; F : la police et l'hygiène ; G : la population et l'état civil ; H : les activités économiques ; I : les affaires musulmanes ; K et L : l'administration et la comptabilité du département et des communes ; M et N : la colonisation et la propriété « indigène » ; O : les finances ; P : le Domaine ; Q : les affaires militaires ; R : les travaux publics ; S, T et U : l'instruction publique, la justice, les sciences et les arts ; V et X : les établissements de bienfaisance et de répression ; enfin Y : les affaires diverses. L'auteur du bulletin rappelait aussi que « la bibliothèque nationale d'Alger [conservait] de nombreux manuscrits arabes et turcs d'un grand intérêt », tout comme la Grande Mosquée, la medersa de Tlemcen ou la bibliothèque de Constantine⁹.

Chronologiquement, ces archives se répartissaient de façon très inégale. Leur organisation rationnelle ne fut mise en place qu'au début du XX^e siècle avec la tendance de l'administration coloniale à produire toujours plus de documents. Déjà, la première moitié de ce siècle pesait plus lourd en papiers que les trois précédents. Surtout, la masse produite après 1920 n'était souvent ni classée, ni

même versée dans les dépôts pour archivage, mais disséminée dans les bureaux d'Alger, d'Oran, de Constantine et sur l'ensemble du territoire¹⁰.

Liée à la production et à l'archivage des documents, cette surreprésentation des papiers récents en Algérie fut aussi accentuée par les transferts de 1961-1962 vers la France. En effet, les déménageurs mirent en caisse plus facilement les archives anciennes, déjà regroupées et classées. L'improvisation régna davantage pour collecter la documentation récente.

D'où nos questions : où chercher aujourd'hui en Algérie ? pour trouver quel genre de documents et avec quelles facilités d'accès ?

Le centre des archives nationales (CAN) est situé à la périphérie sud de la capitale, dans un bel immeuble de huit étages inauguré en 1989¹¹. Notre présence a suscité l'étonnement au début, une certaine méfiance quant à nos intentions et à nos thèmes de recherche. Qu'il soit plus facile de travailler sur le XIX^e siècle que sur la guerre de 1954-1962 est une évidence, mais le facteur humain permet souvent de lever les obstacles. De plus, après une décennie de crise, le retour des chercheurs étrangers est généralement souhaité. Il reste que les facilités offertes n'ont pas valeur de règle ; le directeur général des Archives nationales insiste notamment sur la réciprocité et sur un travail de mémoire progressif.

La salle destinée au public comprend des lecteurs de microfilms ou de microfiches et des instruments de recherche : répertoires,

fichiers, journaux officiels, etc. Depuis une dizaine d'années, des archivistes et des étudiant(e)s en bibliothéconomie accélèrent le processus de classement, inachevé, en rédigeant des répertoires au fur et à mesure. À terme, une refonte complète de l'archivage est prévue selon des normes internationales.

Ainsi en est-il du fonds de la direction « Intérieur et Beaux-Arts » de l'ancien GGA qui réunit plusieurs milliers de liasses. Leur identification est en cours mais des répertoires provisoires existent¹² et les cartons sont accessibles. Ce premier ensemble couvre des domaines très divers pour la période 1870-1962. L'essentiel a trait à l'administration communale, départementale et générale, surtout à partir des années 1920, avec les dossiers des personnels notamment. Mais les thèmes couverts sont aussi bien les transports que l'assistance publique, les calamités naturelles, les grands prix littéraires, l'administration des cultes ou le produit des jeux... Les archivistes se livrent à un travail lourd de réorganisation en séries pour ce fonds considérable et hétérogène. De telles archives

étaient inattendues ici, par leur quantité et leur nature « souveraine ». Pierre Boyer rappelle, il est vrai, les difficultés rencontrées en 1961-1962 avec les documents récents des directions du GGA, dispersés dans Alger et souvent non classés¹³.

Des anciennes directions sont issus également les fonds « Agriculture », « Eaux et Forêts », « Territoires du Sud », « Santé » et « Fonction[s] publique[s] » avec la même dispersion chronologique. Là encore, le classement est inachevé et les auteurs des répertoires¹⁴ ne cachent pas leur embarras : « Après l'ouverture et [la] vérification », écrivent deux d'entre d'eux, « nous avons constaté [...] des liasses dont le contenu appartient à d'autres fonds ; [...] [mais aussi] un éclatement des liasses : mélange de dossiers, pièces désorganisées, transférées d'un dossier à l'autre¹⁵. » La mise en boîte ne résout pas toujours cette question du mélange des documents. Les archives accessibles sont pourtant considérables avec plusieurs milliers de boîtes. Les sujets couverts touchent aussi bien la vie et le commerce

9. *Ibid.*, p. 3-4.

10. Pierre Boyer, art. cité, p. 56-61.

11. BP38, Les Vergers, Birhadem, Alger, tél. : (213) (0)21.54.16.20, fax. : (213) (0)21.44.96.24.

12. R. Arab, *Le Répertoire numérique simple du fonds « Intérieur et Beaux-Arts », 1870-1952*, Tizi-Ouzou, INSFP, 2001.

L'archiviste Sarah Tafat travaille sur ce fonds actuellement. Elle a identifié les 2 500 premiers cartons sur des listes dactylographiées.

13. Pierre Boyer, art. cité, p. 56-61.

14. Presque tous sont des mémoires de licence en bibliothéconomie soutenus à l'Université d'Alger : S. Kirat, *Répertoire numérique simple du fonds « Eaux et forêts », 1842-1962*, Université d'Alger, 1993 ; Anonyme, *Répertoire numérique simple du fonds « Santé publique », 1892-1962*, Alger, CAN, 1994 ; M. Hachi, *Répertoire numérique du fonds des Territoires du Sud, 1870-1962*, Université d'Alger, 1999 ; F. Zabot, *Répertoire numérique simple du fonds « Fonction publique », 1889-1962*, Université d'Alger, 2000 ; F. Yahia Aissa, *Répertoire du fonds « Agriculture », 1842-1962*, Université d'Alger, 2000 ; R. Otmani et S. Amieur, *Répertoire du fonds de la direction de l'Agriculture et des Forêts, 1881-1962*, Université d'Alger, 2001 ; H. Madani, *Répertoire numérique du fonds « Agriculture », 1870-1964*, Alger, CAN, 2003.

15. R. Otmani et S. Amieur, *Répertoire du fonds de la direction de l'Agriculture*, op. cit., p. 4.

agricoles que le fonctionnement des hôpitaux, les personnels et les édifices de l'administration.

Mais, à ce stade, préciser davantage l'histoire de ces papiers est difficile : étaient-ils, avant l'indépendance, dans les bureaux des directions, versés pour archivage ou rangés en séries ? Sont-ils là aujourd'hui seulement parce qu'ils ont échappé au transfert ? Quelle place accorder aux pertes ou aux destructions de documents, à ceux qui ne sont pas inventoriés ? En ne prenant que les archives du GGA déjà classées avant 1960, le sort de six séries seulement sur les vingt-quatre recensées plus haut semble admis par tous. Il s'agit des séries L et M (colonisation et propriété « indigène ») intégralement transférées à Aix-en-Provence car, selon Pierre Boyer, elles « intéressaient directement l'élément pied-noir¹⁶ » ; et des séries O, P, U et V qui n'entrent pas dans les revendications algériennes (agriculture, commerce, industrie, ravitaillement, forêt, assistance, hygiène et services financiers)¹⁷.

Toujours au CAN sont conservées les archives de la Chambre de commerce et d'industrie d'Alger (CCIA). C'est un fonds considérable totalisant plus de 5 000 boîtes pour la période 1830-1976 dont un cinquième seulement a été répertorié¹⁸. L'archiviste Fadila Takour précise qu'il « échappa au grand transfert [...] auquel les autorités coloniales ont procédé à l'aube de l'indépendance de l'Algérie¹⁹ ». On le conserva jusqu'à 1991 dans les sous-sols du palais du gouvernement, avant de le déménager au dépôt des archives

nationales pour traitement. Il couvre de nombreux thèmes : législation commerciale, assemblées, gestion du personnel, infrastructures de transports (maritimes, terrestres et aériens), états des importations et des exportations, etc. Si toute la période coloniale est documentée, les années 1920-1962 dominent encore.

Enfin, le CAN conserve jalousement un fonds « ottoman ». Cette documentation en langue arabe ou en *osmanli* (langue turque ottomane) remonte au XVI^e siècle mais elle va également au-delà de 1830. En effet, certaines institutions de la Régence d'Alger continuèrent à fonctionner après les débuts de la conquête française. Ces archives n'entraient pas dans la catégorie « de souveraineté » définie par Pierre Boyer mais elles furent quand même transférées en France en 1961 pour une copie de sécurité, selon lui²⁰. Le nouvel État algérien réclama rapidement la restitution des originaux qui se fit par étapes en 1967, 1975 et 1981. Mais en 1995, la direction algérienne des archives nationales estimait que l'opération « n'[était] pas, semble-t-il, terminée²¹ ». D'autre part, la concordance entre le fonds algérois et la copie conservée à Aix-en-Provence reste à établir. Trois sous-ensembles structurent le corpus inventorié à Alger dans les années 1980²² et accessible au public sous forme de microfilms. Les archives du *Bayt al-mâl* (le Trésor) sont datées jusqu'à l'année 1867. Elles renferment des actes de succession, la correspondance commerciale, le contrôle des échanges et les inventaires des entrepôts.

Celles du *Beylik* (la Régence d'Alger) s'arrêtent en 1862. Elles regroupent des actes de fondations pieuses, des documents sur les soutiens aux pauvres mais également sur les aides apportées aux étudiants des medersas. Enfin, la documentation des *Mahakim shar'iyya* (tribunaux musulmans) rassemble jusqu'à 1856 des documents concernant des transactions de biens immobiliers, des mariages ou des divorces, des donations et des affranchissements d'esclaves. S'y ajoutent les *Watha'iq al-turkiyya* (« archives turques » selon l'intitulé donné par le centre), inventoriés dans un fichier distinct. Ce sont des copies en *osmanli* provenant d'Istanbul, traduites en arabe récemment. Elles réunissent la correspondance du sultan avec les autorités d'Alger qui ne s'arrête qu'au début des années 1840.

Il faut enfin signaler au CAN une collection de 3 000 cartes et plans²³, souvent introuvables en France pour la période coloniale. Le fonds iconographique, la photothèque et la vidéothèque mériteraient également plus d'attention de la part des chercheurs.

Les bibliothèques d'Alger renferment de riches collections de manuscrits et d'imprimés à caractère de sources.

La bibliothèque universitaire²⁴ réunit surtout des ouvrages des XIX^e-XX^e siècles mais l'incendie perpétré par l'OAS en juin 1962 a causé des pertes importantes. Une étude sérieuse les estime à 250 000 monographies, thèses ou périodiques, soit environ 40 % du total de 1960²⁵. Un comité fut constitué à la fin 1962 pour recueillir les dons de livres et l'argent nécessaire aux achats. Cependant,

16. Pierre Boyer, art. cité, p. 56.

17. Direction générale des archives nationales, *op. cit.*, p. 9.

18. F. Negazzi et A. Dafal, *Répertoire numérique du fonds de la CCIA, 1922-27*, Université d'Alger-Boutaréah, 1995 ; S. Hamiche et S. Rami, *Répertoire numérique simple du fonds de la CCIA, 1830-1922*, Université d'Alger, 1997 ; A. Guedouani, A. Chara et S. Habeche, *Répertoire numérique détaillé d'archives du fonds de la CCIA, 1884-1976*, Université d'Alger, 1997 ; enfin, F. Takour, *Répertoire numérique du fonds de la CCIA, 1889-1962*, Université d'Alger, 1999.

19. F. Takour, *op. cit.*, p. 2.

20. Pierre Boyer, art. cité, p. 56-57 et 64. Cette copie microfilmée est conservée aujourd'hui à Aix-en-Provence. Abdeljelil Temimi en a fait l'inventaire : *Sommaire des registres arabes et turcs à Alger, Tunis*, Publications de la Revue d'histoire maghrébine, 1983.

21. Direction générale des archives nationales, *Le Contentieux archivistique...*, *op. cit.*, p. 9.

22. Ch. Yilles, *Al-fahras al-tahlili lil-watha'iq al-tarikhiyya al-jaz'iriyya lil-rassid* [Répertoire analytique des archives historiques algériennes de la période ottomane], 2 vol., Alger, Direction centrale de la documentation nationale, 1980-1987. La présentation qui suit doit beaucoup à la préface du professeur Nacereddine Saïdouni.

23. N. Benzadi, N. Ghemmour et L. Labhairi, *Catalogue du fonds cartes de la cartotheque du CAN*, Univ. d'Alger, 1991 ; M. Kafi, *Répertoire des douars et communes - département d'Oran, 1844-1913*, Alger, CAN, 1994 ; *id.*, *Répertoire des douars et communes - département d'Alger, 1842-1917*, Alger, CAN, 1994 ; *id.*, *Répertoire des douars et communes - département de Constantine, 1846-1913*, Alger, CAN, 1994.

24. 2 rue Didouche Mourad, 16000 Alger, tél. : (213) (0)21.63.71.01, fax. : (213) (0)21.63.76.29.

25. A. Abdi, *La Reconstitution de la bibliothèque universitaire après l'incendie du 7 juin 1962*, Université d'Alger, s. d., p. 47.

pour les monographies, la reconstitution totale était impossible et ne correspondait plus aux nouvelles orientations de l'Algérie indépendante. Pour les thèses, des universités françaises envoyèrent des doubles rétablissant ainsi « la presque totalité du fonds détruit », à l'exception notable des travaux soutenus à Alger²⁶. Enfin les périodiques, moins touchés par l'incendie, ne furent pas tous remplacés²⁷. Ce qui complique la tâche du chercheur, c'est de devoir utiliser le fichier antérieur à 1952 partiellement mis à jour... Nos demandes ont porté sur des dizaines d'ouvrages des XIX^e-XX^e siècles, cotés à la BU d'Alger et introuvables en France. Elles ont été satisfaites dans la proportion des deux tiers.

La bibliothèque nationale se partage entre deux sites²⁸. La réunion des collections a été retardée par le récent tremblement de terre. Les périodiques sont toujours conservés sur les hauteurs de la ville (Frantz Fanon). Quelques 300 titres sont fichés pour l'époque coloniale, certains complets pour les XIX-

XX^e siècles, à en juger par un fichier en mauvais état et une visite rapide des magasins. La correspondance et la complémentarité avec les collections présentes en France restent à établir. Un simple sondage pour les périodiques relatifs à l'Oranie indiquerait une collection comparable en importance à celle du CAOM d'Aix-en-Provence. La nouvelle bibliothèque, au pied du monument des Martyrs, permet de consulter les ouvrages anciens. Les manuscrits, en langue arabe, offrent une richesse, un état de conservation et une classification exceptionnels pour la période comprise entre les XII^e et XIX^e siècles²⁹. Le fonds « maghrébin » réunit les imprimés du XVI^e siècle à 1994, à partir duquel un fonds « amazigh » (berbère) est en voie de constitution. Le fichier « auteurs » est maintenant à jour mais pas le fichier « matières ». Nos vérifications ont donc porté sur plusieurs dizaines d'auteurs entre 1830 et 1930 et, pour l'histoire de l'Algérie, l'importance de la collection nous semble comparable à celle de la bibliothèque nationale de France.

26. *Id.*, p. 62.

27. *Id.*, p. 64.

28. 1 avenue Frantz Fanon pour l'ancien, tél. : (213) (0)21.63.10.49, fax. : (213) (0)21.61.04.35 ; pour le nouveau, BP127 El Hamma, Les Annassers, tél. : (213) (0)21.67.57.81, fax. : (213) (0)21.67.29.99.

29. E. Fagnan, *Catalogue général des manuscrits de la bibliothèque nationale d'Alger*, 2^e édition, Alger, Bibliothèque nationale d'Algérie, 1995.

30. 5 chemin des Glycines, 16000 Alger, tél. : (213) (0)21.23.03.10, fax. : (213) (0)21.23.94.85.

31. Rue Hocine Asselah, tél. / fax. : (213) (0)21.71.14.26.

32. K. Houara K. et S. Meznate S., *Répertoire du fonds « Élections » dans l'ancien département d'Alger, 1888-1962*, Université d'Alger, 1985 (sous-séries 1E à 7E) ; A. Faci et N. Hitani, *Répertoire du fonds « État civil », 1830-1880 et « Dénombrement de la population », année 1936*, s. l., s. d. (sous-séries 1G et 2G) ; N. Chara et H. Djehiche, *Répertoire numérique des fonds « Comptabilité départementale », 1895-1962, « Bâtiments départementaux et service du logement », 1852-1962*, Université d'Alger, 1998 (sous-séries 4K et 5K) ; M. Idir, *Répertoire numérique des fonds « Tribunal administratif d'Alger », 1934-1962*, Université d'Alger, 1998 (sous-série 7K) ; M. Amroune et A. Kerrouche, *Répertoire du fonds « Administration et comptabilité », 1861-1962, 3^e partie*, Université d'Alger, 1992 (sous-séries 1L

Le centre d'études diocésain complète cette tournée des bibliothèques³⁰. La bibliothèque de recherche réunit des ouvrages des XIX^e-XX^e siècles, la plupart présents en France. Mais la collection de la bibliothèque religieuse nous semble plus importante avec plusieurs centaines d'ouvrages à caractère de sources pour l'histoire de l'Église en Algérie : annuaires, récits hagiographiques, conférences, principes d'action pastorale et missionnaire, archéologie chrétienne, etc.

Le centre des archives de la *wilaya* d'Alger, en plein centre ville est un autre lieu important pour la recherche³¹. Il conserve les archives préfectorales de la période coloniale demeurées en Algérie. Le classement selon les anciennes séries départementales a débuté au début des années 1980 sans être achevé aujourd'hui. En plus d'un travail de dépouillement, nous avons regardé attentivement 15 répertoires³² sur les 35 disponibles. Ils englobent des dizaines, parfois des centaines de boîtes, couvrant une ou plusieurs sous-séries. Cela correspond en général à la

capacité de travail d'un(e) étudiant(e) réalisant en une année son mémoire de licence en bibliothéconomie.

Il est donc difficile là aussi de faire un bilan rigoureux du transfert ou des pertes d'archives. Elles sont réelles à en juger d'après la datation des sous-séries répertoriées, même s'il faut aussi tenir compte de l'histoire institutionnelle³³. En effet, de nombreuses administrations coloniales productrices d'archives n'existaient que depuis le début du XX^e siècle, voire seulement depuis les années 1940-1950. Il n'empêche, des fonds plus anciens comme ceux traitant des élections, de la comptabilité départementale ou de l'assistance publique sont très lacunaires avant la fin des années 1940. Quand l'archive est plus technique, sa conservation est meilleure : ainsi pour les postes, la voirie, les chemins de fer, l'irrigation agricole ou l'exploitation du Domaine public maritime, que l'on peut suivre régulièrement sur l'ensemble du territoire dès le milieu du XIX^e siècle.

à 4L) ; N. Laroussi, *Répertoire numérique simple du fonds « Finance, douane, eaux et forêts », 1872-1960*, Université d'Alger, 1997 (sous-séries 4O et 5O) ; A. Moudjeb, *Répertoire du fonds « Enregistrement, Domaine et Timbre », 1833-1939*, Université d'Alger, s. d. (sous-série ?) ; R. Benlalam et M. Hamdani, *Répertoire du fonds « Domaine public maritime et fluvial », 1860-1960*, Université d'Alger, 1992 (sous-série 4P) ; F. Takour, *Répertoire du fonds des Chemins de fer algériens, 1846-1955*, Université d'Alger, 1987 (sous-série 2R) ; N. Hammouche et S. Khallafi, *Répertoire du fonds « Tramways », 1881-1942*, Université d'Alger, 1988 (sous-série 2R) ; M. L. Nzeymana et A. Sindayigaya, *Répertoire numérique du fonds « Hydraulique », 1831-1962*, Université d'Alger, 1985 (sous-série 3R) ; S. Ben Aïssa et S. Slimani, *Répertoire du fonds « Assistance publique », 1866-1960*, Université d'Alger, 1988 (sous-séries IV à 3V) ; Anonyme, *Répertoire du fonds « Assistance publique », 1866-1960*, Université d'Alger, s. d. (sous-séries ?) ; A. Amari, F. Djefel, *Répertoire numérique des Associations déclarées et des Associations syndicales, 1901-1962*, Université d'Alger, 1984 (sous-série 1Z) ; S. Benchikh et K. Daoudi, *Répertoire numérique des Syndicats professionnels, 1885-1962*, Université d'Alger, 1984 (sous-série 1Z).

33. La première partie des mémoires de bibliothéconomie est souvent consacrée à l'histoire des sous-séries inventoriées.

En même temps, l'historien aurait tort d'intégrer trop strictement la distinction entre les archives « de souveraineté » et « de gestion ». Du seul point de vue de la recherche, cette documentation est passionnante et pourrait donner corps à des sujets neufs. Encore une fois, quel que soit le fonds conservé, les vingt dernières années de la présence française sont généralement bien documentées. De plus le « technique », en soi intéressant, déborde rapidement sur le « social » et le « politique ». Par exemple, avec la construction des lignes de chemins de fer dans le département d'Alger dès 1846, la documentation permet de suivre les expropriations et les différentes plaintes ou pétitions. De même, le fonds « Hydraulique » réunit des documents sur les travaux d'irrigation ou d'assainissement mais aussi sur les activités de la police des eaux et des associations syndicales, dans un pays aride sur près d'un siècle. Les archives de l'administration des forêts permettent de suivre les défrichements, l'exploitation ou le relevé des incendies dès le milieu du XIX^e siècle ; une mine là aussi quand on sait l'importance de cet espace dans l'économie et la société coloniales.

Un survol rapide nous laisse entrevoir d'autres fonds couvrant aussi bien les questions du personnel administratif, des activités du conseil de préfecture ou des tribunaux, du fonctionnement des hôpitaux, de la vie associative et syndicale, etc.

Notons enfin la présence à la *wilaya* d'Alger d'une collection importante de pério-

diques. Le centre des archives départementales abritait en effet, avant l'indépendance, une bibliothèque avec les publications régionales. 150 journaux sont ainsi conservés. Les titres datent le plus souvent d'après 1945 mais certains remontent à la fin du XIX^e siècle et semblent moins lacunaires que dans les collections parisienne ou aixoise³⁴. Il faut y ajouter plus de 400 revues littéraires, économiques, médicales, sportives, etc. datant toujours pour l'essentiel des années 1940-1960³⁵. Un répertoire fait même allusion à plus de 8 000 brochures sur tous les thèmes d'actualité, même s'il n'en inventorie que 300 en économie³⁶.

Le centre d'archives de la *wilaya* d'Oran³⁷ a été sévèrement touché par le transfert des documents en France³⁸. Même les fonds qualifiés « de gestion » par Pierre Boyer ne sont conservés qu'à l'état d'épaves. Par exemple, la série R consacrée aux travaux publics était l'une des plus importantes par son volume avant l'indépendance, constituée de huit sous-séries qui avaient nécessité une dizaine d'années de travail pour être classées. La moitié a disparu. De même, il ne reste que des bribes de la série H (agriculture, commerce et industrie) pour la période antérieure à 1950 : trois liasses sur la Chambre d'agriculture (1895-1929), un registre sur le comité agricole d'Oran (1876-1884), un dernier sur l'enquête agricole de 1868. La sous-série commerciale a été mieux conservée sur place mais il manque les documents portant sur l'industrie oranaise avant 1920. Quant aux séries se rapportant plus nettement à la « sou-

veraineté », leur transfert en France a été presque total : ainsi pour les séries B (administration générale), E (élections), F (police) ou T (justice) avant 1940. Il est plus difficile d'établir l'importance des fonds pour les années 1940-1962 car les répertoires ne sont pas toujours accessibles.

Pourtant, le chercheur aurait tort de conclure trop rapidement à l'inutilité du séjour à Oran. En effet, une documentation peut s'avérer décisive même à l'état d'épave. La vérification de détail reste à accomplir. Parfois aussi, des séries semblent mieux conservées sur place comme ces 1 500 liasses consacrées à l'administration et à la comptabilité communales. Elles remontent à la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Un autre fonds a attiré notre attention sans appartenir strictement aux anciennes séries départementales. C'est celui de la Chambre de commerce et d'industrie d'Oran. On y retrouve la correspondance, des renseignements sur le personnel, les projets d'infrastructures, des statistiques économiques ou des rapports sur certains métiers. À la différence d'Alger cependant, la documentation ne devient régulière qu'à partir des années 1930.

Enfin, pour l'histoire locale, la bibliothèque intégrée à la *wilaya* d'Oran est essentielle. Elle comprend 14 000 ouvrages et 4 000 brochures avec de nombreux titres pour la période coloniale. Cependant, il n'a pas été possible d'évaluer l'état de conservation des périodiques.

L'Église catholique a également produit une riche documentation. Mais l'ordre missionnaire des Pères Blancs a transféré ses papiers à Rome dès les années 1930-1940. Il aurait inclus le fonds de l'archevêque d'Alger Lavigerie (1866-1892), son fondateur. Les archives diocésaines les mieux conservées en Algérie sont pourtant celles de l'archevêché³⁹. Rangées dans 500 casiers, elles couvrent assez régulièrement la période coloniale. Des répertoires existent sur place mais l'archiviste Jean-Pierre Henry insiste sur les remaniements multiples de ses prédécesseurs, souvent peu sensibles à la conservation. On y trouve des fonds classés selon le titulaire du siège archiépiscopal avec la correspondance, les discours, les instructions, des brochures et des coupures de presse. D'autres fonds sont plus thématiques : relations avec les Algériens musulmans, monographies et tournées paroissiales, conseils

34. Y. Saouane, M. Amokrane et M. Larbi, *Catalogue des périodiques publiés dans le département d'Alger, 1850-1962*, Université d'Alger, 1981.

35. Anonyme, *Répertoire des bulletins et revues d'Algérie, 1875-1962*, s.l, s.d.

36. H. Khadija, *Catalogue des brochures (série économique), 1881-1962*, Univ. d'Alger, 1992.

37. Bd colonel Abderrazak, BP12008 Oran, tél. (213) (0)41.40.18.28, fax. : (213) (0)41.40.18.25.

38. La description qui suit doit beaucoup à un manuscrit non publié de Fouad Soufi, conservateur en chef des archives de la *wilaya* d'Oran. Dans un entretien (11 mars 2004), Daniel Hick nous a confirmé que la meilleure organisation du service d'archives à Oran avant 1961 avait facilité un transfert plus massif des documents vers la France.

39. 13 rue Khelifa Boukhalfa, 16000 Alger, tél. : (213) (0)21.63.35.62, fax. : (213) (0)21.63.38.42.

épiscopaux, associations et syndicalisme chrétiens, comptabilité, etc. Près de 2 000 registres de catholicité (baptêmes, mariages, décès) sont conservés sur place mais le double peut aussi être consulté chez les sœurs Clarisses à Nîmes.

Les archives diocésaines n'ont pas été consultées à l'évêché d'Oran⁴⁰. Mais, d'après nos investigations, l'institution possède des registres de catholicité quasi complets qui remontent aux années 1830. On nous a signalé enfin les archives du diocèse de Ghardaïa dans le sud de l'Algérie⁴¹.

Les limites de cette expérience sont évidentes. Seuls des dépôts officiels d'archives et les principales bibliothèques ont retenu notre attention à Alger et à Oran, au cours de trois séjours d'une dizaine de jours chacun. De plus, l'inventaire incomplet des fonds et le

bilan difficile des pertes et des destructions nous empêchent de préciser davantage le transfert des documents vers la France en 1961-1962. D'après les indices réunis cependant, il nous apparaît ni limité, ni intégral. Ce premier pas vise surtout à décroquer les lieux pour la recherche. Les contacts sur place et le travail d'équipe nous ont permis d'ouvrir les portes et d'éviter bien des obstacles mais le partenariat individuel est insuffisant. Un relais institutionnel serait souhaitable pour faciliter dans la durée une coopération de fait. Les difficultés sont réelles et la mémoire est plus qu'un objet d'étude ; elle mérite autant l'attention que le respect. Mais, si les passerelles existent, « l'évitement de la diversité » des sujets et des interrogations sera plus difficile à soutenir⁴².

Chercheurs associés à l'IREMAM / MMSH (Aix-en-Provence),

Didier Guignard, Akihito Kudo et Raëd Bader préparent leur thèse sous la direction de Robert Ilbert ; respectivement : sur les scandales administratifs en Algérie de 1880 à 1914 ; sur le système de commune mixte en Oranie au XIX^e siècle ; sur l'esclavage dans l'Algérie coloniale de 1830 à 1906.

mdguignard@club-internet.fr ; akkudo@nifty.com ; bader@mmssh.univ-aix.fr

40. 2 rue Saad Ben Rebbi, 31007 Oran, tél : (213) (0)41.45.15.57, fax : (213) (0)41.45.21.13.

41. Centre de documentation saharienne, rue de l'oasis, BP62, 47010 Gardhaïa, tél. : (213) (0)29.88.50.24, fax. : (213) (0)29.88.11.03.

42. Intervention de Daho Djerbal, « La guerre d'Algérie : mémoire, débat public et enseignement », au colloque *La Guerre d'Algérie dans la recherche et l'enseignement*, colloque international de l'Institut Georg Eckert, Braunschweig, 6-8 février 2004. Voir aussi l'intervention orale de Sylvie Thénault, « L'influence des sources sur l'évolution de l'historiographie de la guerre d'Algérie », au colloque *Algérie, l'accès aux sources*, colloque organisé par la Bibliothèque publique d'information, Paris, 28-29 novembre 2003.